

N°13 • SEPT 2023

# BULLE D'AIR

LE JOURNAL DES RELAIS PETITE ENFANCE  
HAGENTHAL-LE-BAS, HUNINGUE ET SIERENTZ



SAINT-LOUIS  
Agglomération  
Terres d'avenir

**LES RPE**

**pour vous !**



# ÉDITO

De nourrice à gardienne ou tata, autant de noms pour le métier d'Assistante maternelle que Saint-Louis Agglomération a décidé de mettre à l'honneur dans ce numéro. Une mise en lumière au fil du temps pour retracer les évolutions de la profession tant dans le contenu de la formation que dans le statut juridique.

Véronique Poisson s'est inspirée des anecdotes qui font votre quotidien et les a mises en scène dans son show hilarant auquel vous pourrez assister pour partager un moment de sourires et de détente entre professionnelles de la Petite Enfance.

Les animatrices des 3 Relais Petite Enfance de Saint-Louis Agglomération s'attachent à dynamiser et à moderniser leurs actions en vous proposant un nouveau site internet mais aussi un jeu concours tout au long de ces pages, un calendrier de l'Avent participatif parce que vous avez des talents à partager ainsi qu'un programme d'animations riche en nouveautés.

N'hésitez pas à pousser la porte des Relais Petite Enfance !

Alexandra, Elise, Sylvie, Isabelle et Aurélie sont à votre écoute pour vous accompagner dans votre pratique pédagogique, répondre à vos différentes interrogations et promouvoir votre métier auprès des familles, des partenaires, des élus...

Belle rentrée à tous et toutes !

**Stéphanie Herrero,**  
Gestionnaire administrative  
et financière Petite Enfance,  
Coordinatrice des RPE.

## Sommaire

### ACTUALITÉS

3

- Page web des Relais Petite Enfance du Haut-Rhin
- Qui cherche, trouve !
- Calendrier de l'Avent participatif
- Journée nationale des assistantes maternelles

### DOSSIER

4-5

Les assistantes maternelles, d'hier à aujourd'hui

### ZOOM SUR...

6

- Le travail dissimulé chez les assistantes maternelles
- L'accès à la formation pour tous

### DU CÔTÉ...

7-9

... des RPE

### AGENDA...

10-12

...des RPE

## Coordonnées des Relais Petite Enfance (RPE)

### RPE de Hagenthal-le-Bas

5, rue Oberdorf (68220)

Pour Attenschwiller, Buschwiller, Folgensbourg, Hagenthal-le-Bas, Hagenthal-le-Haut, Hégenheim, Héisingue, Knæringue, Leymen, Liebenschwiller, Michelbach-le-Bas, Michelbach-le-Haut, Neuwiller, Ranspach-le-Bas, Ranspach-le-Haut, Wentzwiller  
Sylvie Wurth : 03 89 68 14 10 /  
wurth.sylvie@agglo-saint-louis.fr

### RPE de Huningue

6, rue des Boulangers (68330)

Pour Huningue, Rosenau, Village-Neuf  
Isabelle Lucas : 06 75 49 77 83 /  
lucas.isabelle@agglo-saint-louis.fr  
Pour Saint-Louis  
Aurélie Mignot : 06 76 78 18 15 /  
mignot.aurelie@agglo-saint-louis.fr

### RPE de Sierentz

55, rue Rogg Haas (68510)

Pour Geispitzen, Kembs, Kætzingue, Landser, Magstatt-le-Bas, Magstatt-le-Haut, Rantzwiller, Schlierbach, Sierentz, Steinbrunn-le-Haut, Uffheim, Wahlbach, Waltenheim, Zaessingue  
Alexandra Heinemann : 03 89 28 72 80 /  
heinemann.alexandra@agglo-saint-louis.fr

Pour Bartenheim, Blotzheim, Brinckheim, Helfrantzkirch, Kappelen, Stetten  
Elise Jaquet : 03 89 28 72 81 /  
jaquet.elise@agglo-saint-louis.fr



## Page web des Relais Petite Enfance du Haut-Rhin

Le réseau des Relais Petite Enfance 68 a mis en place un site web depuis début 2023. Il contribue à communiquer des informations pratiques pour les parents et les assistantes maternelles. Les évènements du territoire liés à la petite enfance tels que les conférences, les temps festifs... y sont référencés, les différents modes de garde du Haut-Rhin sont détaillés. N'hésitez pas à le consulter et à le transmettre aux parents.

[www.relaispetiteenfance68.fr/le-relais-petite-enfance/](http://www.relaispetiteenfance68.fr/le-relais-petite-enfance/)

### Qui cherche, trouve !



À l'occasion de ce nouveau numéro qui porte le chiffre 13, nous vous proposons un jeu concours qui vous permettra de gagner un cadeau ! Pour jouer, c'est simple : trouvez le nombre de symboles cachés au fil des pages de votre magazine ! Retournez le coupon joint dans le RPE de votre secteur. La gagnante de chaque RPE sera contactée après tri des bonnes réponses et tirage au sort.

Retrouvez le règlement du jeu sur le site, à lire attentivement avant de participer : <https://www.agglo-saint-louis.fr/fr/au-quotidien/petite-enfance/relais-petite-enfance/>

**C'est parti, à vous de jouer ! Bonne chance !**

## Calendrier de l'Avent participatif

Pour aider les enfants à patienter jusqu'à Noël et profiter de cette douce ambiance, rien de tel qu'un calendrier de l'Avent.

Cette année, nous vous proposons d'en créer un ensemble. Chacun de vous pourra proposer un chant, une comptine, une histoire de Noël, une idée de bricolage, d'activité ou de recette sous forme de texte, de photos ou de vidéo. Nous dévoilerons chaque jour de décembre l'une de vos propositions pour le plus grand bonheur des enfants. Si vous souhaitez participer, **rapprochez-vous de votre animatrice de secteur avant le 31 octobre.**



## Journée nationale des assistantes maternelles

La **journée nationale des assistantes maternelles (créée en 2005) est célébrée le 19 novembre.**

Cette date symbolique est l'occasion de mettre en lumière votre travail et votre rôle important auprès des enfants. À cette occasion, le Relais Petite Enfance d'Hagenthal-le-Bas propose une soirée-spectacle déclinée autour du métier de l'assistante maternelle. Elle sera animée par Véronique Poisson, artiste talentueuse à l'écoute de son public.

Ce spectacle à l'humour savoureux présente une analyse fine de situations vécues par des assistantes maternelles. Fous rires garantis ! Inscription obligatoire ouverte prioritairement aux assistantes maternelles et aux parents-employeurs de Saint-Louis Agglomération.

**Y aller : Le jeudi 16 novembre à 20h** (lieu précisé ultérieurement)

**Inscription par mail : [wurth.sylvie@agglo-saint-louis.fr](mailto:wurth.sylvie@agglo-saint-louis.fr)**



Retrouvez-nous sur le site internet de Saint-Louis Agglo

Relais Petite Enfance Saint-Louis Agglo



# Les assistantes maternelles, d'hier à aujourd'hui

**Autrefois nourrice, puis gardienne, le métier de celles que l'on appelle aujourd'hui assistantes maternelles est chargé d'histoire. Influencé par les mœurs, les pratiques éducatives, la psychologie, mais aussi par la place des femmes au travail, ce métier évolue continuellement pour s'adapter aux besoins des familles et de la société.**

Son histoire commence au Moyen-âge : dans l'aristocratie, les parents faisaient appel à des nourrices, femmes de milieux populaires, pour allaiter et élever leurs enfants. Puis, au début du 20<sup>e</sup> siècle, l'accueil chez une nourrice diminue fortement, en raison de la baisse de

l'allaitement remplacé par l'utilisation des biberons de lait. La Protection Maternelle Infantile (PMI) voit le jour en 1945 et participe à l'évolution du statut des nourrices vers une fonction de garde et de soin. Les nourrices n'allaitent plus les enfants et deviennent des gardiennes.

Au milieu du 20<sup>e</sup> siècle, les pratiques éducatives connaissent de profondes modifications sous l'influence de la psychologie. En parallèle, les femmes travaillent davantage, cependant l'accueil collectif est encore peu développé. Ce sont alors les gardiennes qui s'occupent des enfants. Leur travail est très peu réglementé ce qui explique le recours important au travail dissimulé.

La loi du 17 mai 1977 instaure le statut d'assistante maternelle qui a pour « fonction d'assister les parents dans leurs tâches éducatives ». Il faudra cependant attendre 2005 pour que ce métier soit structuré par la première convention collective.

*Simone Veil était une femme politique engagée pour la cause des femmes et des enfants. Elle est à l'origine de grandes avancées sur divers sujets : l'adoption, l'IVG, l'amélioration des pratiques d'accueil en pouponnière, le complément familial, l'allocation de rentrée, le droit de l'adoption... Mais elle a aussi grandement participé à la création de ce statut en 1977.*

**17 mai 1977 :**

**Loi d'instauration du statut d'assistante maternelle et des modalités d'agrèments.**

Elle stipule : La base de rémunération/Le droit aux congés payés/La déclaration obligatoire pour le parent employeur.



**12 juillet 1992 :**

**Loi de lutte contre le travail dissimulé.**

L'agrément devient valable pour 5 ans renouvelables et l'accueil de 3 enfants maximum/L'assistante maternelle peut recevoir le soutien d'une assistante sociale ou d'une puéricultrice/La rémunération de base est revalorisée/Une formation initiale obligatoire de 60 h est instaurée/Les parents peuvent bénéficier d'une réduction fiscale de 25 % et de L'AFEAMA (Aide à la Famille pour l'Emploi d'une Assistante Maternelle Agréée).

**2003-2004 :**

**L'AFEAMA devient le complément de libre choix du mode de garde dans le cadre de la création de la PAJE (Prestation d'Accueil du Jeune Enfant) fixé par la CAF**

**1980**

**1970**

**1990**

**2000**

**1989 :**

**Création des Relais Assistantes Maternelles (RAM) par la CAF**



**2005 :**

**Création de la convention collective des assistantes maternelles du particulier employeur :**

Normalisation et obligation de la mensualisation/Instauration d'une indemnité d'entretien pour couvrir les frais d'accueil engagés/Encadrement des absences non rémunérées/Obligation d'établir un contrat de travail et un bulletin de salaire à date fixe/Instauration d'un régime de prévoyance/Possibilité d'accéder à la VAE (Validation des acquis de l'expérience) afin d'évoluer dans la carrière.



## Le métier d'Assistante Maternelle, aujourd'hui :



L'assistante maternelle est désormais un ou une professionnelle de la petite enfance qui, moyennant rémunération, accueille habituellement et de façon non permanente des enfants mineurs.

Elle ou il peut les accueillir à son domicile ou dans une MAM (maison d'assistantes maternelles). Le métier est majoritairement féminin.

Pour exercer, elle doit nécessairement obtenir un agrément délivré par le Président de la Collectivité européenne d'Alsace après avis des services de PMI et doit suivre une formation de 120 h (80 avant l'accueil du premier enfant puis 40 dans les 2 ans qui suivent le 1<sup>er</sup> accueil).

**Le rôle de l'assistante maternelle est d'assurer l'accueil, l'éveil, le développement, la sécurité, le bien-être et l'épanouissement des enfants qui lui sont confiés.**



Elle contribue au développement harmonieux des enfants tout en respectant le projet éducatif des parents et la charte nationale pour l'accueil du jeune enfant.

La garde chez une assistante maternelle est souvent souple en termes d'accueil. Ainsi, elle permet aux parents employeurs de concilier vie professionnelle et familiale, même avec des horaires de travail atypiques ou irréguliers.

**L'accueil chez une assistante maternelle est le mode de garde le plus ancien et le plus répandu.** Cependant, leur nombre diminue continuellement depuis une dizaine d'années. C'est une tendance nationale qui s'accroît à tel point que près de la moitié des assistantes maternelles actuelles seront parties à la retraite en 2030.

Face à ce constat, **l'État a lancé une campagne nationale de valorisation des métiers de la petite enfance en avril 2023**, conscient que de nombreux parents sont empêchés de prendre ou reprendre un emploi faute de mode d'accueil adapté à leurs besoins et à leurs moyens.

**2006-2007 :**



La formation initiale obligatoire passe à 120 h, dont 60 h avant l'accueil du premier enfant et 60 autres dans les 2 ans qui suivent.

**2009 :**

Parution d'un référentiel pour les personnes en charge de l'évaluation des agréments.

**2019 :**

Il faut désormais effectuer 80 h de formation avant l'accueil du premier enfant, puis 40 h dans les 2 ans qui suivent. Un examen d'évaluation des acquis clôturé la formation. Le renouvellement de l'agrément est conditionné notamment à «une démarche continue de sa pratique professionnelle».

**2021 :**

Un décret oblige les assistantes maternelles à s'inscrire et à mettre à jour leur disponibilité sur

[monenfant.fr](http://monenfant.fr)

**2020**

**17 décembre 2008 :**

Loi permettant à l'assistante maternelle d'obtenir jusqu'à 4 places d'agrément.

**2010 :**

Possibilité de se regrouper en Maison d'Assistantes Maternelles.



**2010**

**2022 :**

Une nouvelle convention collective est applicable aux assistantes maternelles et gardes à domicile. Elle garantit aux salarié.e.s de nouveaux droits sociaux et intègre des dispositions renforcées, notamment en matière de prévention des risques et santé au travail, égalité femme homme, principe de non-discrimination, professionnalisation (valorisation de l'emploi), accès à des activités sociales et culturelles.

## Le travail dissimulé chez les assistantes maternelles

**Le travail dissimulé est un fléau qui touche de nombreux secteurs d'activité, y compris celui des assistantes maternelles.** Les professionnelles de la petite enfance peuvent être confrontées à des employeurs cherchant à limiter les démarches administratives et/ou à économiser sur les charges sociales et fiscales en ne déclarant pas à l'URSSAF toutes les heures travaillées (voire le salaire complet).

Le travail dissimulé est à proscrire car même s'il semble intéressant du point de vue financier, il comporte de nombreux risques. Les conséquences sont multiples :

### Pour l'employé :

- Pas de protection sociale
- Pas de droit à la sécurité sociale (pas d'indemnité journalière en cas de maladie, d'accident du travail ou de maternité)
- Pas de droit au chômage
- Pas de droit à la formation continue
- Pas de droit à la retraite
- Pas de recours en cas de "licenciement" ou de non-paiement
- Perte d'agrément possible
- Sanctions pénales encourues

### Pour l'employeur :

- En cas d'accident, aucune prise en charge par l'assurance
- Sanctions pénales encourues.



**STOP**

## Documents de travail conformes

Pour trouver des contrats de travail ou des avenants au contrat conformes à la nouvelle convention collective, vous pouvez vous rendre sur le site de Pajemploi/Urssaf :

[www.pajemploi.urssaf.fr/pajewebinfo/cms/sites/pajewebinfo/accueil/documents-type/assistante-maternelle-agreee.html](http://www.pajemploi.urssaf.fr/pajewebinfo/cms/sites/pajewebinfo/accueil/documents-type/assistante-maternelle-agreee.html)

## L'accès à la formation pour tous

La formation continue est un droit dont les assistantes maternelles et les gardes à domicile bénéficient dès la première heure travaillée. Son accès peut se faire via deux modalités :

### Le Compte Personnel de Formation (CPF)

Son objectif est d'accroître le niveau de qualification et de sécuriser les parcours professionnels. Crédité en euros, il suit les salariés tout au long de leur carrière. Il est alimenté automatiquement avant la fin du mois de juin qui suit l'année travaillée et ne peut dépasser 5 000 €.

Il est accessible sur le téléservice Mon compte formation : [www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/](http://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/)

## Le plan de développement des compétences

Il définit l'ensemble des actions et stages de formation dont peuvent profiter les salariés en termes d'adaptation au poste de travail ou de développement des compétences. Dans ce cadre, les professionnels de l'accueil individuel cumulent 58 h par an. Les frais pédagogiques sont pris en charge, de même que le versement d'une allocation de formation (formation hors temps de travail) et des frais de vie (déplacement, repas, selon le barème en vigueur).

Le catalogue de formation de la branche assistante maternelle/garde d'enfants est disponible sur le site d'Ipéria : [www.iperia.eu/assistant-maternel/assistant-maternel-je-suis-deja-assistant-maternel/](http://www.iperia.eu/assistant-maternel/assistant-maternel-je-suis-deja-assistant-maternel/)

Les démarches administratives concernant les inscriptions sont simplifiées au maximum pour employés et employeurs. Il suffit de sélectionner les dates et l'organisme de formation ainsi que de renseigner un bulletin d'inscription en joignant des pièces justificatives.

Une formation peut être organisée sur le territoire de Saint Louis Agglomération avec un minimum de participants. N'hésitez pas à contacter votre Relais Petite Enfance.



## ... Hagenthal-le-Bas

### Jouer c'est grandir...

Les jeux libres aident l'enfant à développer son imaginaire et sa créativité, tout comme les jeux de construction qui stimulent la motricité fine et la coordination. Les jeux de société permettent quant à eux de renforcer les liens sociaux, d'apprendre des règles, la patience, la compréhension et de mettre nos émotions à l'épreuve.

Aussi, le relais vous propose une matinée "**Jeux pour tous**", lors des vacances scolaires, **le mardi 24 octobre 2023 de 9 h à 11 h 30**.

Venez nombreux redécouvrir le plaisir de jouer.

**Pensez à vous inscrire au préalable (attention places limitées) en précisant le nombre et l'âge des enfants.**



### Les soirées entre vous

L'atelier poterie a permis de laisser libre cours à votre créativité. Afin de poursuivre ces soirées conviviales, nous nous retrouverons pour la réalisation du tablier à comptines (qui n'a pas pu être réalisé en début d'année) à partir du **mardi 19 septembre à 19 h 15**.

Apportez un tablier à votre taille. Nous réaliserons des poches et des marionnettes à y glisser.

**Inscription obligatoire**

### Défilé des lanternes et spectacle de Noël

En collaboration avec la crèche Tom Pouce, le relais vous invite avec les enfants :

- à participer au défilé des lanternes le mardi 14 novembre 2023, suivi d'un goûter (les horaires vous seront communiqués ultérieurement)
- à assister au spectacle de Noël, animé par Agnès Lebourg, le jeudi 7 décembre à partir de 16 h 30, à la salle polyvalente de Hagenthal-le-Bas.



### À ne pas manquer

Spectacle one-woman-show de Véronique Poisson Assmats et Cie, **le jeudi 16 novembre 2023 à 20 h** (lieu communiqué ultérieurement)



## ... Huningue

### Arts du cirque

**Une nouvelle formule d'ateliers autour du spectacle vivant sera proposée un mercredi matin par mois, par Sandrine Rethaber de CirquAnimé.** Les enfants, scolarisés ou non, auront l'occasion de s'initier à la jonglerie (foulards, balles, assiettes chinoises...), à l'équilibre sur objets circassiens ou encore au mime. Le tout parfois en musique en fonction des séances, mais toujours avec la bonne humeur du clown. Ces temps visent à favoriser la créativité, l'expression corporelle, la prise de conscience douce du schéma corporel ou encore la confiance en soi et en l'autre.

Comme souvent, ces ateliers se dérouleront avec l'implication active des adultes accompagnants pour un partage ludique d'éveil de l'enfant dans un milieu créatif et artistique. Ils pourront se prolonger au domicile par l'emprunt de la malle pédagogique « Cirque » mise à disposition des professionnels par le relais.



### Ateliers "Signes associés à la parole"

L'enfant s'exprime naturellement avec les mains avant l'apparition du langage (pointer du doigt, coucou, bravo...). Les signes associés à la parole lui permettent de disposer d'un outil de communication adapté à son développement psychomoteur et d'exprimer ses besoins et émotions avec plus de facilité. L'objectif de ces ateliers est de signer les mots principaux d'une phrase en utilisant la langue des signes française.

**Valérie Becker (Sauter dans les flaques) présentera cette méthode destinée aux enfants préverbaux lors de 6 séances de 45 minutes.** Les thématiques abordées : la journée, les activités, l'environnement et les émotions de bébé. Une révision du vocabulaire abordé les semaines précédentes est prévue à chaque nouvelle séance. De plus, et afin de proposer aux parents de prendre part à la démarche, un livret explicatif et des vidéos des signes et comptines signées seront communiqués aux participants.

**Dates et horaires dans l'agenda en page 11.**



## ... Sierentz

### Alors, raconte !!!

Proposé par **Audrey Gentner**

“Le temps de dire Cric Crac et me voilà !!  
Une histoire à partager, comptines  
Formulettes, fantaisies du bout des doigts.  
Dans ma valise il y’a de quoi voir, de quoi rêver,  
De quoi chanter, pour toi et moi.”

### Les z’ateliers des 4 pattes

Lors de ces séances, Julien (éducateur sportif) proposera aux enfants de sauter, marcher, grimper, explorer et développer leurs capacités motrices.



### Mon arbre en hiver

Vivienne, spécialisée en art thérapie, accompagne les enfants à manier le pin-ciseau sur le thème de l’hiver.



### Atelier « zéro déchet »

Nous vous proposons un atelier « zéro déchet - produits ménagers » en soirée, spécialement réservé aux assistantes maternelles. Au programme : focus sur tous les ingrédients de base, comment les connaître, comprendre leur utilisation et savoir où les acheter. Fabrication d’une lessive en poudre et d’un nettoyant multi-usage.



### Spectacle de Noël

La compagnie “Les contes de Nana” nous propose un spectacle tout en gourmandise : “MIAM !” Brunnet & Rousseau, les deux ours, ne sont jamais d’accord sur la bonne manière de partager... surtout quand c’est bon !!

**MIAM ! est un spectacle musical, gourmand et rigolo.**



Pour les inscriptions, veuillez vous rapprocher de votre animatrice de secteur (coordonnées p. 2). Les places sont limitées.

# Agenda du RPE de Hagenthal-le-Bas

Les animations du RPE d'Hagenthal-le-Bas sont proposées :

- Les mardis de 9 h à 11 h au sous-sol de la crèche Tom Pouce (ou en extérieur de 9 h 30 à 11 h).
- Sur d'autres secteurs certains jeudis (se reporter à chaque animation).

## SEPTEMBRE

- **MARDI 12 :**  
**ÉVEIL ET JEUX**  
9 h - 11 h
- **MARDI 19 :**  
**ÉVEIL MUSICAL**  
9 h - 11 h  
**SOIRÉE ENTRE VOUS : TABLIER À COMPTINES**  
19 h - 21 h
- **JEUDI 28 :**  
**MOTRICITÉ LIBRE**  
à la Comète de Hésingue  
9 h 15 - 10 h 15  
**ANALYSE DE LA PRATIQUE**  
19 h 15 - 20 h 45

## OCTOBRE

- **MARDI 3 :**  
**ÉVEIL ET JEUX**  
9 h - 11 h  
**SOIRÉE ENTRE VOUS : TABLIER À COMPTINES**  
19 h - 21 h
- **MARDI 10 :**  
**ÉVEIL MUSICAL**  
9 h - 11 h
- **JEUDI 19 :**  
**MOTRICITÉ LIBRE**  
à la Comète de Hésingue  
9 h 15 - 10 h 15  
**ANALYSE DE LA PRATIQUE**  
19 h 15 - 20 h 45
- **MARDI 24 :**  
**MATINÉE JEUX DE SOCIÉTÉ (VACANCES SCOLAIRES)**  
9 h - 11 h 30

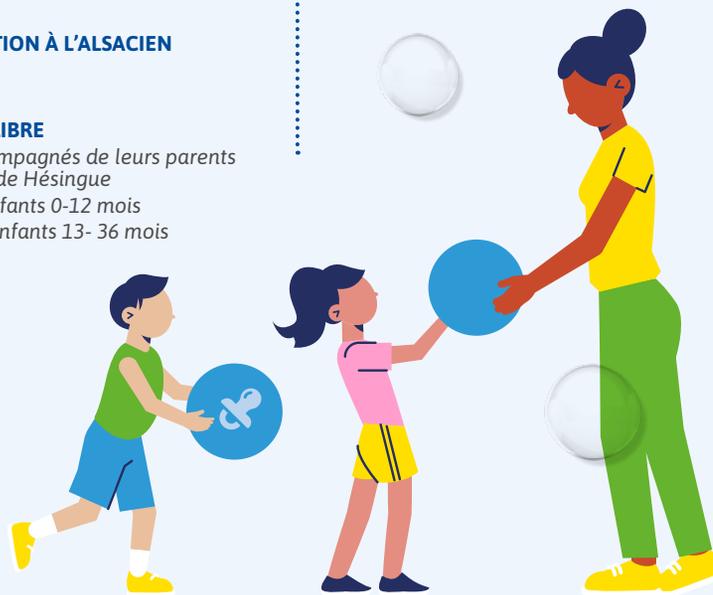
## NOVEMBRE

- **JEUDI 9 :**  
**MOTRICITÉ LIBRE**  
À la Comète de Hésingue  
9 h 15 - 10 h 15
- **MARDI 14 :**  
**ÉVEIL MUSICAL**  
9 h - 11 h  
**DÉFILÉ AUX LANTERNES AVEC LA CRÈCHE**  
(horaire à préciser)
- **JEUDI 16 :**  
**SPECTACLE VÉRONIQUE POISSON**  
20 h Lieu à définir  
(Animation ouverte aux 3 relais)
- **MARDI 21 :**  
**POTERIE AVEC CATHERINE UHRWEILLER**  
9 h - 11 h  
**ANALYSE DE LA PRATIQUE**  
19 h 15 - 20 h 45
- **MARDI 28 :**  
**SENSIBILISATION À L'ALSACIEN**  
9 h - 11 h
- **JEUDI 30 :**  
**MOTRICITÉ LIBRE**  
enfants accompagnés de leurs parents  
à la Comète de Hésingue  
9 h - 10 h : enfants 0-12 mois  
10 h - 11 h : enfants 13- 36 mois

## DÉCEMBRE

- **MARDI 5 :**  
**PETIT DÉJEUNER DE SAINT-NICOLAS**  
9 h - 11 h
- **JEUDI 7 :**  
**SPECTACLE DE NOËL AVEC LA CRÈCHE**  
Salle polyvalente Hagenthal-le-Bas  
à partir de 16 h 30
- **MARDI 12 :**  
**ÉVEIL MUSICAL**  
9 h - 11 h
- **MARDI 19 :**  
**SENSIBILISATION À L'ALSACIEN**  
9 h - 11 h

Toutes les activités nécessitent une inscription (contact : voir page 2)



# Agenda du RPE de Huningue

## SEPTEMBRE

- **VENDREDI 8 :**  
**P'TIT DÉJ' AU RELAIS**  
9 h - 10 h 30
- **MERCREDI 13 :**  
**CIRQUE**  
2 groupes, 9 h - 9 h 45 / 10 h - 10 h 45
- **VENDREDI 15 :**  
**RDV À LA BIBLIOTHÈQUE DE HUNINGUE**  
9 h 30 - 10 h 30
- **MARDI 19 :**  
**RÉVEILLE TES SENS**  
2 groupes, 9 h - 9 h 45 / 10 h - 10 h 45
- **MARDI 26 :**  
**UM'S ELSASSICHA**  
9 h - 10 h  
**ANALYSE DE LA PRATIQUE**  
19 h 30 - 21 h
- **JEUDI 28 :**  
**MOTRICITÉ LIBRE**  
à la Comète de Héisingue  
9 h 15 - 10 h 15

## OCTOBRE

- **MARDI 3 :**  
**BÉBÉ SIGNE**  
2 groupes, 9 h - 9 h 45 / 10 h - 10 h 45
- **VENDREDI 6 :**  
**P'TIT DÉJ' AU RELAIS**  
9 h - 10 h 30
- **MERCREDI 11 :**  
**CIRQUE**  
2 groupes, 9 h - 9 h 45 / 10 h - 10 h 45
- **VENDREDI 13 :**  
**RDV À LA BIBLIOTHÈQUE DE HUNINGUE**  
9 h 30 - 10 h 30
- **MARDI 17 :**  
**BÉBÉ SIGNE**  
2 groupes, 9 h - 9 h 45 / 10 h - 10 h 45

- **JEUDI 19 :**  
**MOTRICITÉ LIBRE**  
à la Comète de Héisingue  
9 h 15 - 10 h 15
- **VENDREDI 20 :**  
**ALORS RACONTE !**  
9 h 30 - 10 h 30

## NOVEMBRE

- **MARDI 7 :**  
**BÉBÉ SIGNE**  
2 groupes, 9 h - 9 h 45 / 10 h - 10 h 45
- **JEUDI 9 :**  
**MOTRICITÉ LIBRE**  
à la Comète de Héisingue  
9 h 15 - 10 h 15
- **MARDI 14 :**  
**UM'S ELSASSICHA**  
9 h - 10 h  
**ANALYSE DE LA PRATIQUE**  
19 h 30 - 21 h 00
- **JEUDI 16 :**  
**SPECTACLE VÉRONIQUE POISSON**  
20 h Lieu à définir
- **VENDREDI 17 :**  
**RDV À LA BIBLIOTHÈQUE DE HUNINGUE**  
9 h 30 - 10 h 30
- **MARDI 21 :**  
**BÉBÉ SIGNE**  
2 groupes, 9 h - 9 h 45 / 10 h - 10 h 45
- **MERCREDI 22 :**  
**CIRQUE**  
2 groupes, 9 h - 9 h 45 / 10 h - 10 h 45
- **MARDI 28 :**  
**RÉVEILLE TES SENS**  
2 groupes, 9 h - 9 h 45 / 10 h - 10 h 45
- **JEUDI 30 :**  
**MOTRICITÉ LIBRE**  
enfants accompagnés de leurs parents  
à la Comète de Héisingue  
9 h - 10 h : enfants 0-12 mois  
10 h - 11 h : enfants 13-36 mois

## DÉCEMBRE

- **VENDREDI 1 :**  
**P'TIT DÉJ' AU RELAIS**  
9 h - 10 h 30
- **VENDREDI 8 :**  
**RDV À LA BIBLIOTHÈQUE DE HUNINGUE**  
9 h 30 - 10 h 30
- **MARDI 5 :**  
**BÉBÉ SIGNE**  
2 groupes, 9 h - 9 h 45 / 10 h - 10 h 45
- **MERCREDI 13 :**  
**CIRQUE**  
2 groupes, 9 h - 9 h 45 / 10 h - 10 h 45
- **JEUDI 14 :**  
**ALORS RACONTE !**  
9 h 30 - 10 h 30
- **MARDI 19 :**  
**BÉBÉ SIGNE**  
2 groupes, 9 h - 9 h 45 / 10 h - 10 h 45
- **JEUDI 21 :**  
**RÉVEILLE TES SENS**  
2 groupes, 9 h - 9 h 45 / 10 h - 10 h 45

Toutes les activités nécessitent  
une inscription (contact : voir page 2)



# Agenda du RPE de Sierentz

Ce semestre, toutes les animations se dérouleront à la salle Univers de Sierentz (juxtant les bureaux du RPE).  
Pour vous y inscrire, merci de vous référer à la feuille d'inscription jointe au journal et de la retourner  
au Relais Petite Enfance de Sierentz.

## SEPTEMBRE

- **JEUDI 21**  
**ALORS RACONTE !**  
9 h 30 à 10 h 30
- **JEUDI 28**  
**LES Z'ATELIERS DES 4 PATTES**  
2 groupes, 9 h - 9 h 45 / 10 h - 10 h 45

## OCTOBRE

- **MARDI 3**  
**ATELIER « ZÉRO DÉCHET -  
PRODUITS MÉNAGERS »**  
19 h - 21 h
- **MARDI 10**  
**ALORS RACONTE !**  
9 h 30 - 10 h 30
- **JEUDI 19**  
**LES Z'ATELIERS DES 4 PATTES**  
2 groupes, 9 h - 9 h 45 / 10 h - 10 h 45

## NOVEMBRE



- **JEUDI 16**  
**LES Z'ATELIERS DES 4 PATTES**  
2 groupes, 9 h - 9 h 45 / 10 h - 10 h 45
- **JEUDI 16**  
**SPECTACLE AVEC  
VÉRONIQUE POISSON**  
20 h (lieu à définir)
- **JEUDI 30**  
**ALORS RACONTE !**  
9 h 30 - 10 h 30

## DÉCEMBRE

- **MARDI 5**  
**MON ARBRE EN HIVER, FAISONS DE LA  
PEINTURE AVEC VIVIENNE**  
9 h 30 - 10 h 30  
(attention places limitées).
- **JEUDI 14**  
**LES Z'ATELIERS DES 4 PATTES**  
2 groupes, 9 h - 9 h 45 / 10 h - 10 h 45
- **MARDI 19**  
**SPECTACLE DE FIN D'ANNÉE "MIAM "**  
avec la compagnie des contes de Nana  
9 h 30

Toutes les activités nécessitent  
une inscription (contact : voir page 2)

## LE RPE EST UN SERVICE FINANCÉ PAR



Le magazine intercommunal "Bulle d'air" est édité par Saint-Louis Agglomération. Directeur de publication : Jean-Marc Deichtmann

Réalisation : Résonance Publique en collaboration avec les Relais Petite Enfance et la Direction de la Communication de Saint-Louis Agglomération. Photographies : Saint-Louis Agglomération, Freepik.  
Impression : Gysy imprimeur. Date de parution : septembre 2023. Tirage : 900 exemplaires. Imprimé sur papier 100 % issu de filières durables.